



## Pixium Vision met en œuvre un contrat de liquidité avec la société de bourse Gilbert Dupont

**Paris, 17 juillet 2014 - 19h30** – Pixium Vision (FR0011950641 PIX - éligible PEA-PME), société qui développe des systèmes de restauration de la vision (SRV) innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome, annonce confier à la société de bourse Gilbert Dupont, à compter du 18 juillet 2014 pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres Pixium Vision admis aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C).

Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 8 mars 2011, approuvée par l'Autorité des Marché Financiers par décision du 21 mars 2011. 300 000 € (trois cent mille euros) ont été affectés pour la mise en œuvre du contrat de liquidité.

### Contacts :

**Pixium Vision**  
Pierre Kemula, CFO  
[contact@pixium-vision.com](mailto:contact@pixium-vision.com)  
+33 1 76 21 47 30

**Relations Investisseurs / Relations Presse**  
**Citigate Dewe Rogerson**  
Lucie Languier – Laurence Bault (Paris)  
Mark Swallow – David Dible (London)  
[pixium-vision@citigatedr.co.uk](mailto:pixium-vision@citigatedr.co.uk) / [pixium-vision@citigate.fr](mailto:pixium-vision@citigate.fr)  
+44 20 7282 2948 / +33 1 53 32 84 78

**Relations Presse Hors investisseurs**  
**NewcapMedia**  
Annie-Florence Loyer – Nadège Le Lezec  
[afloyer@newcap.fr](mailto:afloyer@newcap.fr) / [nleleze@newcap.fr](mailto:nleleze@newcap.fr)

### A propos de Pixium Vision ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com))

Pixium Vision développe des systèmes de restauration de la vision (SRV) innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome. Les SRV de Pixium Vision s'appuient sur les dernières évolutions de la microélectronique, de l'optronique et des logiciels et permettent d'envisager une solution thérapeutique visant à offrir à terme aux patients une vision aussi proche que possible de la normale.

Pixium Vision développe deux systèmes de restauration de la vision :

- IRIS® : actuellement en phase d'essais cliniques dans plusieurs centres en Europe. Les résultats de ces études seront utilisés pour déposer une demande de marquage CE. La commercialisation d'IRIS devrait débuter en 2015, sous réserve d'obtention du marquage CE. Pixium Vision continuera à améliorer les performances d'IRIS® pour les patients, notamment par le développement de nouveaux algorithmes et logiciels.
- PRIMA : actuellement à un stade préclinique. La société envisage de commencer les essais cliniques de PRIMA en Europe en 2016.

Crée en 2011 à Paris, Pixium Vision résulte des efforts de recherche combinés de l'Institut de la Vision et de l'Université Pierre et Marie Curie à Paris (UPMC) ainsi que du travail collaboratif de plusieurs équipes européennes et américaines de recherche d'institutions académiques et technologiques de haut niveau, incluant l'Université Stanford aux Etats Unis.

**PIX**  
LISTED  
EURONEXT

La société est certifiée ISO 13485.  
Pixium Vision est coté sur Euronext (Compartiment C) à Paris.  
ISIN: FR0011950641 ; Mnemo: PIX

*IRIS® est une marque déposée de Pixium-Vision SA*

**Avertissement :**

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre au public ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions PIXIUM VISION dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de PIXIUM VISION ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« U.S. Securities Act de 1933 »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de PIXIUM VISION n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, et PIXIUM VISION n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions ou valeurs mobilières aux Etats-Unis.*